



RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Aude

ARRETE TEMPORAIRE N°2025T1133

Portant réglementation de la circulation sur la D129 et D154  
Commune de Villardebelle et Belcastel-et-Buc

Hors agglomération

**La Présidente du Conseil Départemental,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 3221-4 et L. 3221-5

**VU** le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire

**VU** la demande en date du 03/12/2025 émise par l'entreprise SUD ABIES

**CONSIDÉRANT** que lors des travaux forestiers, il est nécessaire de réglementer la circulation

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 15/12/2025 et jusqu'au 19/12/2025, la circulation des véhicules est interdite D129 du PR 16+0653 au PR 17+0762 et sur la D154 du PR 0+0000 au PR 0+0304.

Ces dispositions sont applicables du lundi au vendredi inclus, de 08h30 à 17h00.

Un itinéraire de déviation sera mis en place pour tous les véhicules dans les deux sens par les RD 129 - RD 40 - RD 529.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière et le jalonnement seront mis en place par le demandeur, l'entreprise SUD ABIES sous le contrôle des services de la Direction Routes et Mobilités du Département de l'Aude - Division territoriale de la Haute Vallée de l'Aude.

**..Article 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

**Article 4 :** Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 6 :** Le Directeur général des services, le Commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude, le Directeur départemental de la sécurité publique et le Directeur de l'entreprise chargée de l'évènement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Carcassonne le 03 DEC. 2025  
La Présidente du Conseil Départemental  
Service entretien et sécurité de la route  
Le Chef de Service

Eric Vidal

DIFFUSION: SDIS - EDSR - DDSP - Région Occitanie Transports Aude - Entreprise - Mairies  
La Présidente du Conseil Départemental de l'Aude certifie exécutoire le présent arrêté pour avoir été porté à la connaissance le

03 DEC. 2025